

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2022

Date de convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

L'an deux mil vingt-deux le premier avril à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Fresnay-L'Évêque.

Présents

M. Francis BESNARD - M. Alexandre DECOURTY – Mme Valérie FELTEN - M. Thierry LAURE – Mme Gaëlle MINEAU- Mme Martine MINEAU - Mme Céline PERCHE - Mme Laura PLANTE - M. Cédric RANOUIL – M. Éric VIGIER - Mme Sabrina ZOUZOU

Absents excusés

Mme Chantal BONNET donne pouvoir à Martine MINEAU
M. Elie CHIMIER donne pouvoir à Éric VIGIER
M. Adrien MONVOISIN donne pouvoir à Francis BESNARD
M. Marc TILLIER donne pouvoir à Cédric RANOUIL

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laura PLANTE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la précédente session est approuvé.

1. Information des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération n°2014-04-11-10 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 relative à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

OBJET : ACQUISITION DE REGARDS ET CAPSULES DE PLOMBAGE - 2022-01-04

Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise DESMOULES pour l'acquisition de regards et capsules de plombage pour un montant de 1 015,60€ H.T. soit 1 218,72€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement, à l'article 2156 du budget de l'eau.

OBJET : REMPLACEMENT EXCTINCTEURS - 2022-02-01

Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise EUROFEU pour le remplacement de deux extincteurs pour un montant de 334,85€ H.T. soit 401,82€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section de fonctionnement, à l'article 615221 du budget général.

OBJET : ACQUISITION D'UN ECHAFAUDAGE - 2022-02-02

Monsieur le Maire a accepté le devis de l'entreprise LA QUINCAILLERIE BEUCERONNE pour l'acquisition d'un échafaudage pour un montant de 2 075€ H.T. soit 2 490€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement, à l'article 2188 du budget général.

OBJET : PLAN DE BORNAGE - 2022-02-04

Monsieur le Maire a accepté le devis du cabinet GEOMETRE-EXPERT pour la réalisation d'un plan de bornage rue de la Ligne pour un montant de 1 000€ H.T. soit 1 200€ TTC. Cette dépense sera enregistrée en section de fonctionnement à l'article 617 du budget général.

OBJET : PLAN TOPOGRAPHIQUE - 2022-02-04

Monsieur le Maire a accepté le devis du cabinet GEOMETRE-EXPERT pour la réalisation d'un plan de topographique du site de la Blaveterie pour un montant de 2 200€ H.T. soit 2 640€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement à l'article 2138 du budget général.

OBJET : ACQUISITION DE BLOCS AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE - 2022-03-01

Monsieur le Maire a accepté le devis de la société EGELEC pour l'acquisition de Blocs Autonome d'Eclairage de Sécurité pour un montant de 1 093€ H.T. soit 1 311,30€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section de fonctionnement à l'article 615221 du budget général.

OBJET : PORTILLON - 2022-03-02

Monsieur le Maire a accepté le devis de la société PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour l'acquisition et la pose d'un portillon barreaudé pour un montant de 810€ H.T. soit 972€ TTC. Cette dépense sera enregistrée, en section d'investissement à l'article 2188 du budget général.

2. Délibérations

DELIBERATION n°2022-04-01-01

Modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28 d'ENERGIE Eure-et-Loir

ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28. Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public, plan du cimetière...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « *la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE DECLARE favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,

APPROUVE les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,

S'ENGAGE à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28,

S'ENGAGE à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

DELIBERATION n°2022-04-01-02

Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'un dispositif de géothermie à la Blaveterie

Le projet de la Grande Cour qui consiste à réhabiliter les bâtiments de la ferme de la Blaveterie nécessite la mise en place d'une solution de chauffage moderne et adaptée au site.

La commune souhaite poursuivre la politique communale de valorisation des énergies renouvelables en optant pour la mise en place d'une chaufferie en géothermie commune à l'ensemble des bâtiments.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une étude préalable de faisabilité, réglementaire et économique de l'implantation du dispositif, avec évaluation des risques d'interférences avec le site de la mairie. La mission en surface (calcul des besoins énergétiques, dimensionnement du réseau de etc...) est assurée par le bureau d'études Saison-Paragot dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre de la Blaveterie.

M. le Maire propose de retenir la proposition du bureau d'études TELOSIA qui comprend une tranche ferme d'un montant de 3 800 € H.T. soit 4 560€ TTC relative à la faisabilité du projet.

Elle comprend une tranche conditionnelle qui consiste à une mission de maîtrise d'œuvre et de suivi du chantier (missions PRO-DCE-VISA-DET-AOR). Le montant de cette phase conditionnelle s'élève à 10 600€ H.T soit 12 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du bureau d'études TELOSIA pour un montant total (tranche ferme et tranche conditionnelle) de 14 400 € H.T soit 17 280 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et réaliser toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette étude.

DELIBERATION n°2022-04-01-03

Facturation des frais d'électricité du logement 5C rue du 23 août 1944

Le logement communal situé 5C rue du 23 août 1944 (au-dessus de la supérette) est loué depuis le 7 octobre 2021. La commune a continué de payer les charges d'électricité jusqu'au 8 mars 2022, date à laquelle les locataires ont effectué le changement auprès du fournisseur d'électricité.

La fourniture d'électricité ne constituant pas une charge récupérable par le bailleur, il est proposé au conseil municipal de refacturer l'abonnement et les consommations d'électricité pour un montant de 689,31 € TTC basé sur les factures d'électricité couvrant la période du 1^{er} novembre 2021 au 28 février 2022.

Le montant de la facture d'électricité sur la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021 s'élève à 148,44 € TTC (abonnement + consommations).

Le montant de la facture d'électricité sur la période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2022 s'élève à 540.87 € TTC (abonnement + consommations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la facturation du montant de l'abonnement au service d'électricité à M. Dauvert et Mme Duchêne.

AUTORISE M. le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 689.31€ aux intéressés.

DELIBERATION n°2022-04-01-04**Présentation du compte de gestion 2021 du service des eaux**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

10502 - EAU FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	113 370,74	422 250,13	535 620,87
Titres de recette émis (b)	29 535,97	135 747,44	165 283,41
Réductions de titres (c)		1 782,00	1 782,00
Recettes nettes (d = b - c)	29 535,97	133 965,44	163 501,41
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	113 370,74	422 250,13	535 620,87
Mandats émis (f)	23 292,94	97 281,11	120 574,05
Annulations de mandats (g)		1 156,44	1 156,44
Depenses nettes (h = f - g)	23 292,94	96 124,67	119 417,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 243,03	37 840,77	44 083,80
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10502 - EAU FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	83 213,74		6 243,03		89 456,77
Fonctionnement	312 150,13		37 840,77		349 990,90
Sous-Total	395 363,87		44 083,80		439 447,67
TOTAL III	395 363,87		44 083,80		439 447,67
TOTAL I + II + III	395 363,87		44 083,80		439 447,67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget de l'eau visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2021 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

DELIBERATION n°2022-04-01-05**Vote du compte administratif 2021 du service des eaux**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 37 840,77 € et un résultat de clôture excédentaire de 349 990,90 €.

En investissement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 6 243,03 € et un résultat de clôture excédentaire de 89 456,77 €.

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 439 447,67€ euros pour l'exercice 2021.

M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2021 du budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ADOPTE le compte administratif 2021 du budget de l'eau.

DELIBERATION n°2022-04-01-06**Affectation du résultat de fonctionnement du budget du service des eaux**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	133 965,44 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	96 124,67 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	37 840,77 €
RESULTAT EXERCICE 2020 reporté (b)	312 150,13 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (a+b)	349 990,90 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	29 535,97 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	23 292,94 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	6 243,03 €
RESULTAT EXERCICE 2020 reporté (b)	83 213,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 (a+b)	89 456,77 €
RESTES A REALISER 2021	
R.A.R RECETTES	0,00 €
R.A.R DÉPENSES	0,00 €
TOTAL RAR	0,00 €

Soit un excédent global de 439 447,67€

Il est proposé au conseil municipal de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Reprise sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2022 (chapitre 002) : 349 990,90€
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 : 89 456,77€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte cette proposition.

DELIBERATION n°2022-04-01-07**Vote du budget primitif 2022 du service de l'eau**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 établi par la commission des finances équilibré à la somme de :

- 469 090,90 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 119 060,45 € en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2022 est voté par chapitre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBERATION n°2022-04-01-08**Présentation du compte de gestion 2021 du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

10503 - ASST FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	98 875,00	361 223,63	460 098,63
Titres de recette émis (b)	45 631,57	100 270,02	145 901,59
Réductions de titres (c)		91,08	91,08
Recettes nettes (d = b - c)	45 631,57	100 178,94	145 810,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	98 875,00	361 223,63	460 098,63
Mandats émis (f)	58 575,50	87 632,88	146 208,38
Annulations de mandats (g)		1 098,24	1 098,24
Depenses nettes (h = f - g)	58 575,50	86 534,64	145 110,14
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		13 644,30	700,37
(h - d) Déficit	12 943,93		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10503 - ASST FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	12 972,04		-12 943,93		28,11
Fonctionnement	269 083,63		13 644,30		282 727,93
Sous-Total	282 055,67		700,37		282 756,04
TOTAL III	282 055,67		700,37		282 756,04
TOTAL I + II + III	282 055,67		700,37		282 756,04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget de l'assainissement visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2021 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

DELIBERATION n°2022-04-01-09**Vote du compte administratif 2021 du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 13 644,30€ et un résultat de clôture excédentaire de 282 727,93 €

En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 12 943,93 € et un résultat de clôture excédentaire de 28,11 €

Ce qui représente un résultat de clôture excédentaire de 282 756,04 € euros pour l'exercice 2021.

M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2021 du budget de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte le compte administratif 2021 du budget de l'assainissement

DELIBERATION n°2022-04-01-10**Affectation du résultat de fonctionnement du budget du service d'assainissement**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	100 178,94 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021	86 534,64 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	13 644,30 €
RESULTAT EXERCICE 2020 reporté (b)	269 083,63 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (a+b)	282 727,93 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	45 631,57 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	58 575,50 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	-12 943,93 €
RESULTAT EXERCICE 2020 reporté (b)	12 972,04 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 (a+b)	28,11 €

RESTES A REALISER 2021	
R.A.R RECETTES	0,00 €
R.A.R DÉPENSES	0,00 €
TOTAL RAR	0,00 €

soit un excédent global de 282 756,04€

Il est proposé au conseil municipal de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Reprise sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 (chapitre 002) : 282 727,93 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 : 28,11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte cette proposition.

DELIBERATION n°2022-04-01-11**Vote du budget 2022 du service assainissement**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 établi par la commission des finances équilibré à la somme de :

- 376 363,05€ en dépenses et recettes de fonctionnement
- 105 771,59€ en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2022 est voté par chapitre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif du service de l'assainissement pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBERATION n°2022-04-01-12

Présentation du compte de gestion 2021 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021 et en vérifie la concordance avec le compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

10500 - FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 393 042,69	1 487 895,89	2 880 938,58
Titres de recette émis (b)	185 338,42	558 244,46	743 582,88
Réductions de titres (c)		1 131,00	1 131,00
Recettes nettes (d = b - c)	185 338,42	557 113,46	742 451,88
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 393 042,69	1 487 895,89	2 880 938,58
Mandats émis (f)	702 993,09	362 790,02	1 065 783,11
Annulations de mandats (g)		391,60	391,60
Depenses nettes (h = f - g)	702 993,09	362 398,42	1 065 391,51
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		194 715,04	
(h - d) Déficit	517 654,67		322 939,63

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10500 - FRESNAY L EVEQUE

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	147 312,54		-517 654,67		-370 342,13
Fonctionnement	990 175,29		194 715,04	410,86	1 185 301,19
TOTAL I	1 137 487,83		-322 939,63	410,86	814 959,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10502-EAU FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	83 213,74		6 243,03		89 456,77
Fonctionnement	312 150,13		37 840,77		349 990,90
Sous-Total	395 363,87		44 083,80		439 447,67
10503-ASST FRESNAY L EVEQUE					
Investissement	12 972,04		-12 943,93		28,11

DISSOLUTION CCAS AU 31-12-2001-DELIBERATION DU 16-10-2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion du budget principal visé et certifié conforme par le comptable public pour l'exercice 2021 n'appelle pas d'observations ni de réserves de la part du Conseil Municipal

DELIBERATION n°2022-04-01-13

Vote du compte administratif 2021 du budget principal

Le Conseil Municipal examine le compte administratif ci-joint de l'exercice 2021 qui est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un excédent de 194 715,04€ et un résultat de clôture excédentaire de 1 185 301,19 €.

En investissement, le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de -517 654,67€ et le résultat d'investissement cumulé est de - 370 342,13€.

Ce qui représente un résultat de clôture déficitaire de 322 939,63€ euros pour l'exercice 2021.

M. le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Mme Martine MINEAU, vice-présidente de la commission finances, fait voter le compte administratif 2021 du budget principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

ADOpte le compte administratif 2021 du budget principal.

DELIBERATION n°2022-04-01-14**Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, après constatation des résultats du compte administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

FONCTIONNEMENT 2021	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	557 113,46 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	362 398,42 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	194 715,04 €
RESULTAT EXERCICE 2020 REPORTE (b)	990 586,15 €
RESULTAT CUMULE - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (a+b)	1 185 301,19 €
INVESTISSEMENT 2021	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	185 338,42 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	702 993,09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 (a)	-517 654,67 €
RESULTAT EXERCICE 2020 REPORTE (b)	147 312,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 (a+b)	-370 342,13 €
RAR 2021	
RAR RECETTES (a)	189 170,04 €
RAR DEPENSES (b)	606 124,23 €
TOTAL RESTES A REALISER (a+b)	-416 954,19 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2021 sur le budget 2022 comme suit :

Reprise sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 (chapitre 002) : 398 004,97€

Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) : 787 296,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte cette proposition.

DELIBERATION n°2022-04-01-15**Vote des taux d'imposition**

Il est rappelé que depuis 2021, les communes bénéficient du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, pour maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022 équivalent à celui de 2021, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 33.54 %, correspondant à l'addition du taux de la commune, soit 13.32 %, et du taux du département, soit 20.22 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2022 le taux voté par la commune en 2021, à savoir 29.83 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter les taux suivants aux impôts directs locaux pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.54%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.83 %.

DELIBERATION n°2022-04-01-16

Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 établi par la commission des finances équilibré à la somme de :

- 928 207,61€ en dépenses et recettes de fonctionnement
- 2 675 354,36€ en dépenses et recettes d'investissement

Ce budget primitif 2022 est voté par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.